



**Monsieur Olivier Véran**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**

14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**Objet :** Pour une pleine reconnaissance de la psychologie en France

Paris, le 16 juin 2021

Monsieur le Ministre,

Suite à la mobilisation nationale des psychologues du 10 juin dernier, nous souhaitons vous faire part des inquiétudes exprimées en région par les professionnels et notamment le collègue des psychologues du centre hospitalier du Rouvray situé à Saint-Étienne-du-Rouvray.

Comme vous le savez, la crise sanitaire que nous vivons a eu des répercussions importantes sur la santé mentale de nos concitoyens. Les troubles dépressifs ou anxieux touchent aujourd'hui 30% de la population. Fatigués, angoissés, culpabilisés, privés de rapports sociaux, les Français ont le moral en berne. Or, recourir à des soins de psychologie ou de psychothérapie occasionne des coûts importants. Le prix moyen d'une consultation en cabinet de ville s'élève à 50 euros, non pris en charge par notre système de santé, les rendant ainsi inaccessibles pour toute une part de la population.

Les jeunes sont particulièrement touchés. Nombre d'entre eux face à la crise, n'ont pas trouvé d'emplois après leurs études. Le déploiement des « chèques psy » depuis février dernier ne semble pas répondre à la détresse qu'ils vivent. 1000 rendez-vous seulement ont été honorés notamment du fait de la lourdeur des protocoles fixés par l'arrêté ministériel du 10 mars 2021 qui exige une prescription de son médecin généraliste pour toute consultation en psychologie. Les psychologues plaident pour un accès direct à leur cabinet et refusent de voir se développer un lien de subordination entre eux et le médecin portant atteinte à l'autonomie de leur discipline.

Malgré leur implication dans la crise sanitaire, les psychologues de la fonction publique hospitalière font partie des grands oubliés du SÉGUR. En effet, ces personnels ne bénéficieront pas des mesures d'évolution de carrières au sein de la fonction publique hospitalière. Pourtant, le SÉGUR de la santé visait justement à mieux considérer tous les acteurs de la chaîne de santé. Leurs risques, leur engagement professionnel ainsi que leurs actions sont semblables à ceux de leurs collègues soignants.

Par ailleurs, les psychologues émettent de sérieuses réserves, voire même, une opposition frontale, au projet de constitution d'un ordre des psychologues, qui serait inscrit dans le code de la santé publique, alors même qu'aucune réelle concertation n'a été engagée avec les représentants de la profession. Une opposition qui tient également au fait que leur discipline ne se cantonne pas exclusivement au champ hospitalier. Elle est présente dans toute la société :

.../...

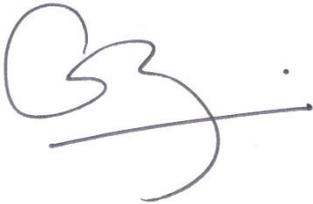
santé mentale, lieux de soins somatiques, mais également établissements scolaires, entreprises, instances judiciaires, handicap ou encore dans des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

L'arrêté du 10 mars 2021, promulgué par le ministère des Solidarités et de la Santé, qui définit l'expertise spécifique des psychologues, vise aussi à réduire la diversité de ses pratiques au seul référent cognitivo-comportemental prônant ainsi une uniformisation des soins psychiques au détriment des patients qui ne sont plus libres dans leur démarche de soin.

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons pour qu'une réelle concertation soit menée avec les différentes organisations professionnelles et les instances collégiales intéressées au premier chef, et ce avant d'envisager la création d'un éventuel ordre professionnel des psychologues, ainsi que pour renforcer l'accès à des soins psychiques publics de qualité dans le respect de la profession et de la pluralité des pratiques.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos sincères salutations.

**Céline Brulin**  
*Sénatrice de Seine-Maritime*



**Sébastien Jumel**  
*Député de Seine-Maritime*



**Jean-Paul Lecoq**  
*Député de Seine-Maritime*



**Hubert Wulfranc**  
*Député de Seine-Maritime*

